



29 novembre 2022

Ville d'ERQUINGHEM-LYS -

Place du Général de Gaulle - 59193, ERQUINGHEM-LYS
tel : 03.20.77.15.27, fax : 03.20.77.16.20, Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission de voirie Particulier **REF. 20222911ACTP62** Secrétariat : E.BLEUSE

Affaire suivie par le
Secrétariat
LD 03.20.77.87.95

Le Maire de la Commune d'ERQUINGHEM-LYS ;

Vu les articles L.2131-2, L.2213-2 et L.2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans diverses voies de la commune d'ERQUINGHEM-LYS pour permettre le bon déroulement des travaux de démoussage de toitures de maison l'IMMEUBLE sis –

Place du Général de Gaulle

Vu la demande d'occupation de la voie publique formulée par le demandeur : **La société LOGISERVICES**

ARRETE

Article 1^{er} : **L'entreprise / le particulier –, La société LOGISERVICES**

Sera autorisé à occuper la voie publique, **pour le compte de SIA HABITAT**

- a) (le lieu) **Place du Général de Gaulle 59193 ERQUINGHEM-LYS,**
- b) (la date) **le 6 décembre 2022**
- c) (la durée) **une journée-----,**
- d) (nature et superficie des équipements implantés temporairement sur le domaine public – place de stationnement réservée) **autorisation de stationnement et blocage de la place dans un sens au niveau de la résidence pour l'utilisation d'une nacelle avec une circulation à contre sens en prenant par la rue de l'Issue.**

Article 2 : le stationnement sera réglementé sur la voie susvisée et l'entreprise (*le particulier*) à l'origine de la demande tenu(e) d'installer des panneaux d'interdiction de stationner 48 heures avant le début des travaux (de l'emménagement).

Toutefois l'accès des véhicules de sécurité et d'urgence doit être, dans tous les cas, maintenu durant les travaux.

Toute dégradation de la voie publique (dégradations dans les plantations) sera à la charge du demandeur. Les frais de remise en état lui seront facturés.

Le demandeur, prenant toutes les mesures de sécurité exigées en fonction de la nature des travaux précités :

- Devra sécuriser et baliser les abords du chantier, devra prévoir un passage protégé de 60 centimètres pour les piétons ou faisant fonction



29 novembre 2022

Ville d'ERQUINGHEM-LYS -

Place du Général de Gaulle - 59193, ERQUINGHEM-LYS
tel : 03.20.77.15.27, fax : 03.20.77.16.20, Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

- De la nature des travaux procéder à la pose de panneaux réglementaires invitant les piétons à changer de trottoir.

Le demandeur restituera les lieux, nettoyés de toutes salissures, papiers ou objets à l'issue des travaux, à défaut les frais de nettoyage lui seront facturés.

Article 3 : tout ancrage au sol des équipements utilisés est interdit.

Article 4 : le mobilier urbain ne peut être utilisé à des fins d'accrochage.

Article 5 : tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé ou mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément à cet arrêté.

Article 6 : l'autorisation d'occupation du domaine public, objet du présent arrêté, ne dispense pas le demandeur d'obtenir des autorités administratives concernées toutes les autorisations que requiert la nature des travaux, y compris les extensions d'assurance nécessaires.

Article 7 : les services de la Commune sont autorisés à prendre toutes les mesures pour faciliter le bon déroulement *des travaux* et assurer la sécurité du public.

Article 8 : les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 9 : Le Présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 10 : copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

1°) au demandeur et ou au propriétaire,

2°) un exemplaire affiché sur les lieux habituels et conservé aux archives municipales.

Fait à ERQUINGHEM-LYS,

Le 29 novembre 2022

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué

Sécurité et Travaux sur le Domaine public





29 novembre 2022

Ville d'ERQUINGHEM-LYS -

Place du Général de Gaulle - 59193, ERQUINGHEM-LYS

tel : 03.20.77.15.27, fax : 03.20.77.16.20, Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de « permission de voirie » **20222911ACTP62** Secrétariat : E.BLEUSE

Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Autorisation d'occupation du domaine public

Minute de l'autorisation REF. 20222911ACTP62 délivrée le 29 novembre 2022

Redevancier- Demandeur

Nom : **société LOGISERVICES**

Adresse : **PA des Estuaires – Espace du Mortier 403 rue Ampère 44590 DERVAL**

Téléphone : **-02.40.28.40.40-----**

Télécopie : **-----**

Adresse Internet : **logiservices@grouperaimbault.fr-----**

Autorisation-

Date de l'autorisation : **le 29 novembre 2022,**

Nature des travaux : **travaux de démoussage**

Lieu : **Place du Général de Gaulle 59193 ERQUINGHEM-LYS,**

Date de début : **le 6 décembre 2022,**

Date de fin : **le 6 décembre 2022,**

Durée : **une journée**

Remarques-

A déposer dans le stationnement autorisé et assurer la propreté des abords ;

Autorisation à apposer sur le (les) équipements : **nacelle**